

L'écart de rémunération entre omnipraticiens et spécialistes est-il acceptable ?

Les chiffres disent que non...

IL EST COUTUME de dire que les chiffres parlent ou encore que les statistiques ne mentent pas. C'est la raison pour laquelle la FMOQ, interpellée par beaucoup de ses membres, n'a pas hésité au cours des derniers mois à se lancer dans une démarche d'actualisation des traitements salariaux réservés respectivement aux médecins omnipraticiens et aux spécialistes. À la fin de l'exercice, une conclusion s'impose : l'écart sans cesse croissant en faveur des spécialistes a atteint aujourd'hui des proportions inacceptables.

Un écart brut de 55 % en 2009 !

Après un rigoureux travail de recherche et d'analyse du service des Affaires économiques de la Fédération, qui s'est servi des données publiques de la RAMQ comme référence, force est de constater que l'écart entre les omnipraticiens et les spécialistes se situe malheureusement à l'heure actuelle à un niveau jamais vu. Si au milieu des années 1970, après l'instauration du régime public d'assurance maladie, on évaluait cet écart à environ 20 %, les dernières statistiques de la RAMQ indiquent plutôt une différence de traitement salarial de l'ordre de 52,5 % en 2007. De plus, si on fait une projection pour 2009 en tenant compte de paramètres généraux, des accords-cadres en vigueur, du redressement par rapport à la moyenne canadienne et de mesures contenues dans le plan d'accessibilité, cet écart passe à 55,7 %.

Quant à l'écart net, il s'accroît sensiblement, toujours au détriment des omnipraticiens, si on applique un facteur de pondération sur la masse en cabinet de chacune des fédérations médicales pour tenir compte des frais de pratique. L'écart net donc, si on



Photo: Emmanuèle Garnier

inclut les frais de cabinet, se situe à 69,7 %, voire à 73,3 % lorsqu'on projette les revenus de 2007 jusqu'à la fin de l'accord-cadre en mars 2010. De plus, à partir de 2010-2011, la différence augmentera encore, puisque l'entente sur le redressement favorise les spécialistes du fait qu'ils avaient un plus grand rattrapage salarial à combler par rapport aux autres provinces canadiennes.

La médecine de première ligne laissée pour compte par les autorités gouvernementales

Tous tentent d'expliquer le peu d'attrait pour la médecine familiale depuis un certain nombre d'années. L'exemple le plus frappant demeure les 180 places en résidence de médecine familiale demeurées vacantes au cours des trois dernières années. Voilà autant de futurs médecins qui ne viendront jamais appuyer les omnipraticiens en poste actuellement ni prendre leur relève afin de prodiguer les meilleurs soins possibles à la population. Pourquoi ? S'il est vrai que le trop peu de place laissé à la médecine familiale en cours de formation et que l'environnement de pratique difficile des médecins de famille ont un effet certain, il ne faut jamais oublier que les diplômés en médecine savent compter. Et avec une différence de rémunération annuelle de plus de 55 %, année après année, dans une carrière échelonnée sur plus de 30 ans, l'attrait pour la pratique de la médecine familiale en prend un coup.

Au cours des derniers mois, la Fédération a réussi à positionner la valorisation de la médecine familiale au cœur du débat public. Le ministre de la Santé utilise même le mot crise pour décrire la situation actuelle.

Une table de concertation a été créée et des groupes de travail se pencheront d'ici l'automne sur des pistes de solutions pour les questions liées à la formation et à l'organisation de la pratique. Nous participerons de bonne foi à ces travaux, mais les propositions qui en découleront risquent d'avoir bien peu d'effet si les autorités gouvernementales refusent d'agir sur le plan de la rémunération, à la fin de l'accord-cadre, en 2010.

Il est tout à fait normal que les médecins spécialistes, étant donné leur scolarité plus longue et leur niveau de spécialisation, soient mieux rémunérés que les omnipraticiens. Toutefois, l'écart observé à l'heure actuelle n'est tout simplement pas justifiable, surtout dans le contexte où la pratique de la médecine générale est de plus en plus complexe, tant sur les plans médical que professionnel.

Il faut se rendre à l'évidence : le travail des médecins de première ligne est bien souvent tenu pour acquis au Québec. S'il est vrai que les omnipraticiens ont à cœur le bien-être de leurs concitoyens, il est tout aussi vrai qu'ils souhaitent disposer des outils et des conditions nécessaires pour leur offrir les services qu'ils méritent. Les médecins de famille sont au front tous les jours. Tous dans la société s'entendent sur l'apport essentiel qui est le leur dans la qualité de vie de la population. De plus, un système de santé efficace doit forcément reposer sur une première ligne forte. Depuis trop longtemps, le gouvernement québécois a négligé cette première ligne, notamment ceux qui la tiennent à bout de bras, les omnipraticiens. Les chiffres éloquentes quant à la différence de rémunération par rapport aux spécialistes témoignent de cette négligence.

Par le passé, pour pallier cette négligence aux yeux de la population, les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec ont su allier subterfuges et belles paroles. Le gouvernement actuel aura l'occasion de faire les choses différemment dans les mois et les années à venir. Un peu de vision et de respect, accompagné d'un souci d'équité, serait de mise, car les omnipraticiens ont assez entendu de belles paroles. Il est simplement temps que la complexité et l'ampleur de leur tâche soient enfin reconnues à leur juste valeur.

*Le président,
D' Louis Godin*

Le 20 mai 2009



**Le 4^e Tournoi de golf
des Fédérations médicales
le lundi 27 juillet 2009
au Club Le Mirage de Terrebonne.**

***C'est notre cause,
c'est notre tournoi annuel !***

**Par une participation ou un don, soutenons
la Fondation du Programme d'aide
aux médecins du Québec**

Merci à nos partenaires :







Association des optométristes du Québec – BCP Consultants –
La Capitale assurances et gestion du patrimoine –
Desjardins Sécurité financière – Fiducie Desjardins –
Fiera Capital inc. – Gestion globale d'actifs CIBC inc. –
Industrielle Alliance – Investissements SEI –
Sheer Rowlett & Associés et New Star Canada Inc.

Informations et formulaires d'inscription disponibles
sur le site Internet de votre fédération :

www.fmoq.org – www.fmsq.org – www.fmrq.qc.ca – www.fmeq.qc.ca